



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 1^{er} septembre 2020

Dengue à La Réunion : le nombre de cas se stabilise

Avec 14 cas de dengue confirmés du 17 au 23 août, la circulation de la dengue se poursuit dans l'île. Après une baisse observée, le nombre de cas se stabilise aux alentours d'une vingtaine de cas depuis quelques semaines. 14 communes sont toujours concernées, principalement dans l'ouest, à La Possession, et dans le nord à Saint-Denis. La préfecture et l'ARS rappellent à la population l'importance des gestes de prévention pour freiner la circulation du virus durant cet hiver austral : éliminer les gîtes larvaires en vidant tout ce qui peut contenir de l'eau autour de son domicile, consulter un médecin en cas de symptômes, se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques.

Situation épidémiologique au 1^{er} septembre 2020

(données de la Cellule régionale de Santé Publique France)

Sur les 15 derniers jours :

- 14 communes ont recensé des cas, avec des principaux foyers de dengue dans l'ouest à La Possession, et dans le nord à Saint-Denis.
- 10 communes n'ont pas rapporté de cas : Sainte-Marie, Salazie, La Plaine des Palmistes, Sainte-Rose, Bras-Panon, Etang Salé, L'Entre-deux, Saint-Joseph, St-Philippe.

Les principaux cas enregistrés :

Région Ouest (64% des cas)

- **Saint-Leu** (Colimaçons, Quartiers Pécheurs, Butor, Chemin Diale)
- **Trois-Bassins** (Grande Ravine, Centre-Ville)
- **Le Port** (Cœur Saignant, Cité Cotur)
- **Saint-Paul** (Carosse, Bernica, Guillaume)
- **La Possession** (Moulin joli, Sainte-Thérèse, centre-ville)

Région Sud (16%)

- **Les Avirons** (Barouty)
- **Le Tampon** (Bras-Creux)
- **Saint-Louis** (les Makes)

Région Nord (14%)

Depuis le début de l'année

- **Près de 15 700 cas** autochtones confirmés
- **665 hospitalisations**
- **1 745 passages aux urgences**
- **19 décès**
(dont 9 directement liés à la dengue)

- **Saint-Denis** (La Redoute, Centre-Ville, le Brûlé, Sainte-Clotilde)
- **Sainte-Marie** (Duparc)
- **Sainte-Suzanne** (Quartier Français)

Région Est (5 %)

- **Saint-Benoît** (Petit Saint-Pierre)
- **Saint-André** (Ti Bazar)
- **Bras Panon** (Rivière des Roches)

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS continuent leurs interventions de démoustication de jour et de nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion de la Covid-19.

Ces traitements contre la prolifération de moustiques sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les gestes de prévention mis en oeuvre par la population réunionnaise.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...
- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques**

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue.



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77
 Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr
 Internet : www.reunion.gouv.fr
 Twitter et Facebook @Prefet974